

**CHARTRE TRIPARTITE**  
pour  
**LA GARANTIE DE LA QUALITE DURABLE**  
des  
**VETEMENTS CONFECTIONNES**  
par  
**BIGAND DIFFUSION**

\*\*\*\*\*

La société BIGAND Diffusion est spécialisée dans la fabrication de vêtements destinés aux collectivités ; ces vêtements sont souvent soumis à des contraintes importantes, tant lors de l'utilisation que lors de l'entretien.

Considérant l'importance de pouvoir garantir à ses clients les performances de ses vêtements, la société BIGAND propose d'établir une charte de qualité par laquelle les trois parties concernées, tisseur – BIGAND Diffusion – client, s'engagent à respecter leurs critères respectifs, respect de la fiche produit – respect des règles de confection - respect des conditions d'utilisation et d'entretien.

BIGAND, client du tisseur et fournisseur de son client, attend de ces derniers un vrai respect des critères établis, qui seul permettra de garantir les qualités d'usage attendues.

\*\*\*

Le tisseur, fournisseur de BIGAND Diffusion, est choisi en fonction de son expérience reconnue dans les produits tissés et de sa compétence particulière dans les tissus destinés aux collectivités.

Chaque tissu proposé par Bigand est attaché à une fiche de spécification appelée « *fiche technique* » qui garantit le respect des caractéristiques annoncées.

*Bigand-Diffusion veillera en priorité à ce que le tissu présente de bonnes aptitudes à l'autodéfroissabilité et à l'extensibilité du tissu. Ceci pour le confort du client et une réelle liberté de mouvement grâce à ce tissu bi-strech.*

*Les tests de froissabilité étant réalisés selon la méthode du cylindre creux (test classique), l'indice d'auto défroissabilité ne sera retenu que si la note de 4 est obtenue, la note maximale étant de 5.*

*Les cotations de solidité de teinture au lavage, de frottement (sec et humide) et à la sueur (acide et alcaline), ne seront jugées acceptables par Bigand-Diffusion que si elles atteignent la note de 4 au minimum, la note maximale étant de 5 pour ce type de tests.*

*La stabilité au lavage pour les vestes et pantalon ne peut être supérieure à 2% de retrait en chaîne et trame. Les demi-composants des vestes tels que la doublure, la toile de base, les cigarettes, plastron... utilisés pour la confection sont également lavables, ce qui fait que chaque veste vendue par Bigand est lavable en machine à laver.*

*Quant aux propriétés physico mécaniques, elles doivent être très bonnes, en particulier en ce qui concerne la résistance au boulochage pour lequel l'indice de 4 minimum est toujours exigé pour le test RTPT selon NF G 07 121 (la note maximale est 5).*

Les tissus utilisés par Bigand Diffuion sont certifiés Oeko-tex, ils satisfont aux exigences de l'annexe 7 du règlement REACH y compris pour l'utilisation de colorants azoïques, nickel... Ils satisfont également à l'exigence Américaine concernant la teneur en plomb. La loi REACH définit la nouvelle législation de l'UE sur les substances chimiques. REACH signifie Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. (Enregistrement, Evaluation, Autorisation et restriction des substances chimiques). En résumer, les tissus certifiés Okoe-tex que Bigand Diffusion utilise ont été tissés dans le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement et garantissent l'absence de risque pour les élèves.

\*\*\*

BIGAND Diffusion, s'engage également à :

Réaliser les vêtements dans le respect des règles de l'art, en utilisant les outils de CFAO « Conception et fabrication assistée par ordinateur » cf. fiche savoir faire BIGAND qui lui permettent de garantir non seulement le critère « **bien aller** », mais également une garantie qualité et façon dont le but avoué est d'assurer une longue vie au vêtement.

Proposer la taille du client selon **3 statures** « court, moyen et long » et **2 conformations** « standard et évolutive » et ceci sur **stock permanent**, cf fiche stock permanent.

Proposer toutes les retouches simples ou compliquées gratuitement sur les vêtements vendus par Bigand Confection

\*\*\*

Quant au client utilisateur, il s'engage à respecter des conditions de porter et d'utilisation « normales », et à assurer l'entretien en respectant les conseils et les symboles de l'étiquetage ;

\*\*\*

***Le respect, par les trois parties, des engagements qui leur incombent– permettra à BIGAND Diffusion de garantir son vêtement contre toute usure anormale ou malfaçon.—***

Le tisseur

Le confectionneur

L'utilisateur ou son  
représentant

PC Fiche de « savoir-faire » et fiche « stock permanent » et fiche technique tissu.